SIGNALER LA BOUE, NETTOYER LA ROUTE

Les mauvaises conditions météorologiques ne facilitent pas les travaux agricoles et forestiers, notamment la récolte du maïs ou le débardage. Malheureusement, les professionnels concernés ne peuvent pas toujours attendre un climat favorable pour les entreprendre.

Ces activités, indispensables pour la survie des exploitations, engendrent quelquefois des dépôts de boue sur la route qui peuvent rendre la circulation difficile et dangereuse pour les autres usagers.

La présence de boue sur la chaussée doit donc être signalée par les responsables de ces dépôts par l'intermédiaire de panneaux d'annonce de danger afin d'inciter les automobilistes à ralentir.

Ces panneaux doivent être disposés à une distance d'environ 150 mètres et de façon à être bien visibles. Un point d'exclamation (signifiant DANGER) et la mention « BOUE » sont suffisants. On peut également y ajouter « chaussée glissante ». En outre, il faut penser à disposer un panneau à chaque extrémité de la section salie et à les renouveler tous les 500 mètres au besoin.





Si la pose des panneaux à un caractère préventif, elle ne dispense pas de nettoyer la route le plus rapidement possible. Ce nettoyage doit avoir lieu dès que le chantier est terminé et au moins une fois par jour, voire plus, si nécessaire.

En effet, la présence de boue sur la route, en particulier par temps humide, peut entraîner des accidents de la circulation dont les conséquences peuvent être lourdes, y compris pour les agriculteurs ou les forestiers dont la responsabilité peut-être engagée.

Si vous souhaitez vous un complément d'information sur ce sujet, vous pouvez obtenir d'autres renseignement auprès de la Direction du Patrimoine Bâti et Routier du Conseil Général de la Meuse en contactant :

- l'Agence Départementale d'Aménagement de BAR LE DUC (tél. 03 29 77 78 70)
 pour les cantons d'Ancerville, Bar Le Duc, Ligny En Barrois, Montiers Sur Saulx, Revigny Sur Ornain, Seuil d'Argonne, Vaubecourt et Vavincourt.
- l'Agence Départementale d'Aménagement de SAINT MIHIEL (tél. 03 29 89 00 59)
 pour les cantons de Commercy, Gondrecourt Le Château, Pierrefitte Sur Aire,
 Saint Mihiel, Vaucouleurs, Vigneulles Les Hattonchâtel, et Void.
- l'Agence Départementale d'Aménagement de STENAY (tél. 03 29 80 30 20) pour les cantons de Damvillers, Dun Sur Meuse, Montfaucon, Montmédy, Stenay et Varennes En Argonne.
- l'Agence Départementale d'Aménagement de VERDUN (tél. 03 29 80 52 70) pour les cantons de Charny Sur Meuse, Clermont En Argonne, Etain, Fresnes En Woevre, Souilly, Spincourt et Verdun.